

Janvier 2008

Année 4, Numéro 1

Dans ce numéro

Ventes de bois durant l'année
2007

Assemblées de groupe

Commission parlementaire sur le
projet de loi #39

Manifestation du 10 décembre
2007

Sommet sur l'avenir du secteur
forestier

Le bulletin trimestriel

L'ÉCLAIRCIE

du Syndicat des producteurs
de bois de la Gaspésie



Ventes de bois durant l'année 2007

La quantité de bois mis en marché durant l'année 2007 et provenant de la forêt privée du territoire du plan conjoint des producteurs de bois de la Gaspésie a chuté de 23% par rapport à l'année 2006.

Un volume toutes essences de 301 638 mètres cubes apparents a été livré à 39 usines de transformation situées en Gaspésie, au Nouveau-Brunswick et dans la région du Bas St-Laurent.

Les prix ont également diminué. La valeur de ces bois livrés à l'usine représente 9,8 M\$ soit près de 10 M\$ de moins que pour l'année 2005 alors que les ventes de bois dépassaient les 500 000 mètres cubes apparents pour une valeur à l'usine de 19,5 M\$.

Les ventes de bois pour l'année 2007 ne représentent que 31% de la possibilité forestière toutes essences de la forêt privée gaspésienne.



Assemblées de groupe

Le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie tiendra ses huit assemblées de groupe du 10 au 18 mars 2008. Ces réunions permettent de procéder à l'élection des administrateurs du Syndicat. Le mandat de l'administrateur est d'une durée de deux ans. Également, les délégués pour l'assemblée générale annuelle sont nommés par les producteurs présents lors de ces assemblées de groupe. Cette année, l'assemblée générale annuelle se tiendra le 30 avril 2008.

Plusieurs autres dossiers seront discutés lors des assemblées de groupe, soit la mise en marché des bois, l'aménagement forestier, la certification, le statut de producteur agricole pour certains producteurs de bois, etc. L'avis de convocation vous parviendra dans la prochaine édition du journal *Le boisé gaspésien*.

Commission parlementaire sur le projet de loi #39

La Commission de l'économie et du travail a procédé à des consultations particulières les 12 et 13 décembre 2007 sur le projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives.

Pour ce qui est de la résidualité, la Fédération est de nouveau intervenue, comme elle l'avait fait l'an dernier pour que la Loi sur les forêts accorde plus de souplesse au ministre pour faire respecter ce principe. En ce qui a trait à la certification, la Fédération a signalé son désaccord avec le principe de rendre la certification obligatoire, alors qu'il devrait s'agir d'une décision volontaire, dictée par le marché. La Fédération a aussi demandé à ce que la Loi 39 soit modifiée pour que le ministre ait la possibilité d'offrir des programmes de soutien aux producteurs de forêt privées qui se certifieront. Le ministre Claude Béchard a rapidement indiqué qu'il acceptait cette demande et que les changements nécessaires seraient apportés.

Source: *La Quinzaine*, 17 décembre 2007, vol. 12, n° 18

Manifestation du 10 décembre 2007

Près de 1000 propriétaires forestiers de toutes les régions du Québec ont pris la direction de Québec, lundi le 10 décembre pour présenter trois demandes au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Claude Bécharard.

- Que le gouvernement du Québec intervienne immédiatement auprès des entreprises qui refusent de recevoir le bois disponible en forêt privée alors qu'ils utilisent du bois de la forêt publique;
- Que des mesures d'aide soient accordées aux producteurs qui souffrent de la présente crise tout comme il a été fait pour les entrepreneurs en forêt publique: aide financière pour rencontrer des obligations actuelles pour le financement de machinerie, d'achats de lots boisés, etc.;
- Que le gouvernement du Québec investisse davantage dans la mise en valeur de la forêt privée, soit un budget additionnel de 5, 10 et 15 millions de dollars respectivement pour les trois prochaines années.

Les propriétaires forestiers, rassemblés devant l'Assemblée Nationale, ont assisté à une mise aux enchères symbolique de voyages de bois en provenance de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas St-Laurent et de la Gaspésie. Par la suite, des messages ont été livrés par le président de la Fédération, M. Pierre-Maurice Gagnon et par les représentants des syndicats ayant livré du bois soit: MM. Berthold Gagné, président de la Gaspésie, Jean-Louis Gagnon, président du Bas St-Laurent et Jean Boivin, administrateur en Abitibi-Témiscamingue. M. Christian Lacasse, nouvellement élu président de l'UPA, a clôturé l'activité en rappelant l'appui de l'UPA à la cause des propriétaires forestiers. La grande couverture de l'événement par les médias nous assure que les demandes des producteurs se sont rendues au ministre Bécharard et à son gouvernement. Nous vous tiendrons au courant de la réponse de ce dernier à ces demandes légitimes des propriétaires qui ont vu leur revenu fondre de près de 75 millions de dollars depuis deux ans. C'est avec l'appui de l'UPA provinciale (la direction générale, la vie syndicale et les communications) et la collaboration des syndicats de producteurs de bois et des fédérations régionales de l'UPA que l'organisation de cet événement a été rendue possible.

Source: La Quinzaine, 17 décembre 2007, vol. 12, n° 18



Sommet sur l'avenir du secteur forestier

La manifestation des producteurs était suivie par l'ouverture du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois qui se déroulait à Québec les 10, 11 et 12 décembre. Quelque 400 intervenants du milieu forestier ont assisté aux travaux pour convenir de consensus concernant plusieurs mesures susceptibles de contribuer à relancer le secteur forestier. Le président et le directeur de la Fédération ont participé à ces travaux. L'UPA y était également représentée par M. Christian Lacasse, président et M. Marc-André Côté, conseiller forestier sénior à l'UPA.

Après des heures de discussions et de négociations parfois tendues, les participants se sont entendus sur une quinzaine de propositions visant à surmonter la crise du secteur forestier, moderniser la gouvernance et la gestion du territoire, protéger et mettre en valeur le milieu forestier, développer et transformer l'industrie des produits du bois et partager la fierté d'œuvrer dans le secteur forestier. Dans une allocution de clôture du Sommet, le ministre des Ressources naturelles, Claude Bécharard, a indiqué qu'il se sentait désormais prêt à annoncer la fin de l'actuel régime forestier et l'adoption prochaine d'une toute nouvelle politique de la forêt moderne et mieux adaptée aux défis actuels.

La Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ) et le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM) ont émis conjointement un communiqué se réjouissant que les participants au Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois aient reconnu l'importance de grands changements pour surmonter la crise actuelle, mais surtout pour prévenir d'éventuelles crises qui ne manqueront pas de poindre de nouveau. Pour Pierre-Maurice Gagnon, président de la FPBQ, la déclaration du Sommet devra rapidement se traduire par des gestes concrets qui permettront aux dizaines de milliers de propriétaires d'accroître la valorisation de leur patrimoine forestier.

« Si j'ai bien entendu le ministre Bécharard à la clôture du Sommet, son gouvernement veut s'engager dans cette voie. J'espère bien qu'on va retrouver cette vision dans le livre vert sur les forêts qu'il s'appête à déposer » a ajouté M. Jean-Guy Rioux, président du RESAM.

Source: La Quinzaine, 17 décembre 2007, vol. 12, n° 18